

European Apprenticeship Ambassadors
Réseau de centres de formation professionnelle pour un apprentissage européen reconnu
1^{er} volet du projet pilote pour expérimenter la mobilité longue des apprentis
Septembre 2016 – février 2018

European Apprenticeship Ambassadors est la dénomination d'un consortium qui réunit à date 33 centres de formations professionnelle, situés dans 10 pays différents de l'Union Européenne. Candidat retenu par la Commission européenne suite à l'appel à proposition de février 2016, les partenaires travaillent depuis plusieurs mois à la mise en œuvre d'actions de mobilité de 6 à 12 mois consécutifs et à la levée des obstacles pour dépasser ce cadre expérimental et pérenniser la mobilité longue des apprentis en Europe.

Historique du consortium

En février 2015, des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) français se sont fédérés autour de l'ambition portée par Jean ARTHUIS, député européen, visant à donner la possibilité à tout apprenti de vivre, au cours de sa formation, une période de mobilité longue dans un autre pays de l'Union européenne.

Pendant une année, les responsables de CFA ont travaillé aux côtés de Jean ARTHUIS pour identifier les obstacles à la mobilité longue des apprentis dans l'objectif de trouver des solutions à l'échelle européenne pour les surmonter. Ils ont associé à leur réflexion plusieurs centres de formation européens, partenaires depuis plusieurs années de projets de mobilité. (Leonardo, Erasmus +).

Ce travail de réflexion a renforcé la conviction de ces professionnels du double enjeu, pour l'emploi des jeunes et pour la citoyenneté européenne, de donner aux apprentis les mêmes chances de mobilité que celles dont peuvent bénéficier les étudiants européens.

Présentation du consortium

Au moment du dépôt de la candidature en avril 2016, 16 CFA français et 22 de centres de formation professionnelle, engagés dans cette réflexion commune pour la mobilité longue des apprentis en Europe, ont décidé de s'organiser en consortium – coordonné par les Compagnons du Devoir et du Tour de France – pour répondre conjointement à l'appel à propositions de la Commission européenne. Depuis, cinq partenaires qui n'ont pas été en capacité d'envoyer et de recevoir des apprentis dans le cadre de ce projet ont dû se retirer du consortium.

Liste des CFA membres du consortium (mise à jour juin 2017):

Centres de formation d'apprentis de France

1. CFA Les Compagnons du devoir et du Tour de France Pays de la Loire
2. CFA Les Compagnons du devoir et du Tour de France Midi Pyrénées
3. CFA Les Compagnons du devoir et du Tour de France Nouvelle Aquitaine
4. CFA Les Compagnons du devoir de du Tour de France Centre Val de Loire
5. CFA Les Compagnons du devoir et du Tour de France PACA
6. CFA de la Faculté des métiers de Rennes
7. CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine et Loire
8. CFA du Bâtiment de Loire Atlantique
9. CFA des Maisons familiales rurales de Vendée
10. CFA des Villes de la Mayenne
11. CFA de la Ville de Tours
12. CFA de l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers
13. CFA de la Chambre de Métiers de Charente Maritime

14. CFA Maisons Familiales Rurales de Montfort

Centre de formation professionnelle de Croatie

15. Klesarska škola

Centre de formation professionnelle du Danemark

16. EUC Syd

Centres de formation professionnelle d'Espagne

21. Centro Formación en Edificación

22. Institut Pere Martell

Centres de formation professionnelle de Finlande

23. PKKY - North Karelia Municipal Education Training Consortium

24. Hämeen Ammatti Instituutti

Centres de formation professionnelle de Hongrie

25. Lycée professionnel de Krudy

26. Szent Istvan University

Centres de formation professionnelle d'Italie

27. Centro Edile per la Sicurezza e la Formazione

28. Centre de Formation Professionnelle de la Province de Como

29. CFP ZANARDELLI

Centre de formation professionnelle du Portugal

31. Centro de Formação Profissional da Indústria da Construção Civil e Obras Públicas do Sul

Centre de formation professionnelle de Roumanie

32. Association American european education

Centre de formation professionnelle de Slovaquie

33. Spojenáškola Nitra

Atouts du consortium *European Apprenticeship Ambassadors*

- **Une culture et une détermination communes, forgées par de nombreux mois de travail collaboratif**, pour trouver des solutions aux entraves majeures de la mobilité des apprentis en Europe,
- **Un réseau d'acteurs de terrain, émanant d'institutions qui portent les dispositifs de formation des jeunes en France et en Europe.**

Ce réseau est inédit car il est pluri-institutionnel basé sur l'alliance entre des centres de formation qui partagent des objectifs communs pour la mobilité européenne des apprentis.

L'appartenance des membres du consortium à une pluralité d'institutions est un atout pour tester la faisabilité d'un cadre européen d'apprentissage qui réunisse l'ensemble des institutions de la formation professionnelle (collectivités locales, chambres de commerce, chambre de métiers, organisations professionnelles du bâtiment, de l'agriculture, Compagnons du Devoir...).

L'implantation des CFA français permet d'impliquer 6 conseils régionaux, collectivités responsables de l'apprentissage en France, dans une construction commune. Cette dimension inter-régionale est un atout pour construire, au-delà de l'expérimentation un cadre durable pour la mobilité européenne,

- **Un réseau représentatif de la diversité des dispositifs de formation par apprentissage en Europe avec 33 centres de formation professionnelle situés dans 10 pays différents de l'Union européenne.**

Travaux menés par le Consortium *European Apprenticeship Ambassadors*

Convaincus de la plus-value d'associer mobilité longue et formation, les partenaires du consortium co-construisent depuis le lancement du projet en septembre 2016, des parcours de formation afin de permettre à des jeunes (niveau CEC 3, 4 et 5) de continuer à se former dans un schéma d'alternance pendant leurs quelques mois passés à l'étranger. Aussi, l'ensemble des apprenants participants à ce 1er projet pilote alternera des périodes de formation en entreprise et en centre de formation, selon des modalités divergentes d'un pays d'accueil à l'autre. Dans la mesure du possible, ces derniers valideront des acquis d'apprentissage qui leur permettront d'obtenir un diplôme, une certification, dans le pays d'accueil et/ou d'origine.

Dans ce contexte, les partenaires sont d'ores et déjà assurés de faire participer d'ici à septembre 2017, plus de 60 jeunes diplômés par voie de l'apprentissage depuis moins de 12 mois. A l'heure actuelle, seuls des post-apprentis ont été en mesure de participer au projet pilote car les obstacles liés à la mobilité longue des apprentis sont tels qu'il est quasiment impossible, du moins dans le cadre législatif français, de convaincre un employeur de laisser partir son apprenti pour une période de 6 à 12 mois.

Conscient de cette situation dès la préparation de la candidature, les partenaires mènent alors deux actions en parallèle :

- Tester des schémas de mobilité de 6 à 12 mois permettant à terme d'accueillir et/ou d'envoyer des apprentis en cours de formation.
- Fort de proposition, mobiliser les institutions concernées pour lever les freins à la mobilité longue des apprentis :

-Le maintien de la responsabilité de l'employeur.

A ce jour et cela peu importe la durée de la mobilité, l'employeur français est dans l'obligation de maintenir le versement des salaires et reste responsable en cas d'accident de travail survenu dans le pays d'accueil.

-La potentielle remise en cause du statut de l'apprenti pendant la mobilité:

Les partenaires sont unanimes quant à la nécessité de ne pas remettre en cause le statut de l'apprenti pendant sa mobilité. Ces derniers doivent pouvoir conserver leur statut et le maintien à leur régime de sécurité social.

-L'absence de schémas de reconnaissance et de validation des acquis d'apprentissage suite à la mobilité

Même si des outils existent tels que le système ECVET, tous les centres de formation ne sont pas en capacité de s'en saisir. Il est donc indispensable de trouver des solutions sur ce volet également si nous souhaitons ancrer la mobilité dans les parcours de formation des apprenants.

Si vous souhaitez en savoir plus, nous vous invitons à consulter les deux documents ressources suivants :

- Communication suite au lancement du projet pilote les 20 et 21 septembre 2016 au Parlement européen à Bruxelles
- Plaidoyer pour un contrat d'apprentissage parcours européen